

CIRCULAIRE 180-18

Le 15 novembre 2018

OUVERTURE DU JOUR DE NÉGOCIATION À 2 H (HEURE DE L'EST) POUR LES CONTRATS À TERME SUR INDICES

Tel qu'annoncé dans l'avis technique [18-017](#) publié sur le site web de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») le 24 octobre 2018, la Bourse a l'intention, au cours du premier trimestre de 2019, de prolonger les heures de négociation des contrats à terme sur indices suivants en procédant à l'ouverture du marché à 2 h HE plutôt qu'à 6 h HE :

- Contrats à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF)
- Contrats à terme mini sur l'indice S&P/TSX 60 (SXM)
- Contrats à terme mini sur l'indice composé S&P/TSX (SCF)
- Contrats à terme sur l'indice aurifère mondial S&P/TSX (SXA)
- Contrats à terme sur l'indice plafonné de la finance S&P/TSX (SXB)
- Contrats à terme sur l'indice plafonné des technologies de l'information S&P/TSX (SXH)
- Contrats à terme sur l'indice composé S&P/TSX – Banques (secteur) (S XK)
- Contrats à terme sur l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX (S XU)
- Contrats à terme sur l'indice plafonné de l'énergie S&P/TSX (S XY)

Une autre circulaire suivra pour annoncer la date précise d'entrée en vigueur et fournir les caractéristiques des produits à jour.

Pour demeurer à l'affût des prochaines informations relatives à cette initiative, assurez-vous également de vous inscrire sur la [page web relative aux heures prolongées de la Bourse de Montréal](#).

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Gladys Karam, Directrice, Dérivés sur actions, au 514 871-7880 ou par courriel à gladys.karam@tmx.com.

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions